une géographie volontair

La grande aventure du XX[e] siècle est la création d'un nouvel univers urbain dans lequel la civilisation trouvera un nouveau moule. En Angleterre, aux Etats-Unis, en Suède, la population est pour l'essentiel celle des villes et des grandes villes. En France, une agriculture plus généreuse mais aussi une démographie stationnaire et une psychologie de repli ont longtemps retardé une explosion urbaine inéluctable. Aujourd'hui la nation compte chaque année 500 000 habitants de plus, mais ses villes grossissent d'un million dans le même temps. Il est vrai qu'elles ne croissent pas toutes au même rythme et qu'on est loin de connaître toutes les raisons qui poussent la population à venir ici davantage qu'ailleurs. Leur développement n'est pas, semble-t-il, simplement lié aujourd'hui à leur taille, encore que les plus grandes d'entre elles offrent à leurs habitants des moyens exceptionnels de s'instruire, de se cultiver, de se distraire ou de travailler.

La grande ville, phénomène de force en mouvement, est aujourd'hui une catastrophe menaçante pour n'avoir pas été animée d'un esprit de géométrie.

LE CORBUSIER

La nécessité de disposer d'un ensemble de services de qualité supérieure a conduit le Commissariat général du plan et la Commission nationale de l'aménagement du territoire à poser le principe d'une politique des grandes villes : les huit métropoles d'équilibre sont ainsi destinées à devenir les pôles majeurs au service de plusieurs régions.

Si les Etats n'ont pas encore découvert l'arme absolue capable de contrôler et de localiser la croissance de toutes les cités et d'en fixer le rythme, du moins s'efforcent-ils de mesurer les tendances et de préparer l'avenir.

Au-delà d'une certaine taille, les grandes agglomérations projettent loin autour d'elles les symboles de la vie urbaine. Des « régions urbaines » se créent, sécrétant un paysage nouveau fait d'habitat discontinu et d'une densité de grands ouvrages. Ainsi en est-il de la région parisienne, de Pontoise jusqu'à Melun, de Creil jusqu'à Etampes. Parfois — et c'est le cas en France comme dans la plupart des pays d'Europe — un arsenal de mesures légales et d'incitations économiques existe afin d'orienter les villes dans leur croissance. La concurrence entre elles n'est pas absolue mais peu à peu réglementée, cependant que le progrès des connaissances laisse espérer qu'il suffira un jour d'agir indirectement sur les principaux facteurs de développement urbain pour en mieux répartir les fruits.

Le désir de mieux répartir sur le territoire les fruits de la croissance a conduit peu à peu à préférer susciter que contraindre, cependant que la prévision laissait entrevoir la localisation des principales « régions urbaines ». Les plus grandes villes d'aujourd'hui sont sur le point de donner naissance aux régions urbaines et la présence voisine de plusieurs agglomérations en hâtera l'éclosion. Aux Etats-Unis, des régions urbaines sont nées ainsi en vingt ans autour du Potomac, de l'Hudson, des grands lacs ou le long de la côte du Pacifique.

C'est en réintégrant notre ville dans un courant vital que nous découvrirons comment la faire sortir de ses maux paléotechniques.

Patrick GEDDES

Assurée de cette perspective de voir se constituer rapidement des aires métropolitaines, la France se prépare à affronter de grands besoins d'équipements et une concentration des plus grands d'entre eux sur les futures régions urbaines. Faute d'une telle prise de conscience, l'on risquerait de voir se créer des banlieues déplaisantes et mal commodes où il faudrait ensuite porter le fer pour les organiser à grands frais.

En ce domaine, prévoir c'est inciter : les futures régions urbaines dont on accepte aujourd'hui l'idée (de même que l'équipement de la région parisienne est devenu une réalité) seront d'autant plus à même d'exercer un pouvoir d'attraction sur la population mobile qu'elles auront aux yeux de chacun une réalité, qu'on en connaîtra la nature et qu'on sera en mesure d'en comparer les atouts avec ceux qu'offre la région de Paris. La politique urbaine volontaire est devenue en deux années l'instrument par excellence des grands équilibres géographiques et un des objectifs prioritaires de l'aménagement du territoire.

e de l'urbanisation

En 1964 a été créé le Groupe central de planification urbaine réunissant, autour d'un président désigné par décision du Premier Ministre, les principaux responsables de la politique urbaine :

— le directeur de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme ;
— le directeur des routes ;
— le directeur des transports terrestres ;
— le directeur des collectivités locales ;
— le directeur du Budget ;
— le représentant du Commissaire Général du Plan ;
— le représentant du délégué à l'Aménagement du Territoire ;
— le représentant du Délégué Général au District de Paris (aujourd'hui Préfet de la région parisienne).

Son secrétariat est assuré par un chargé de mission de la Délégation à l'aménagement du territoire.

Le Groupe central de planification urbaine se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire pour préparer les décisions en matière d'aménagement des agglomérations les plus importantes : Paris, Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz-Thionville, Strasbourg, Lyon-Saint-Etienne, Marseille-Aix, Toulouse-Bordeaux, Nantes-Saint-Nazaire.

Aux métropoles s'ajoutent cinq autres agglomérations jugées importantes : Rouen, Rennes, Clermont-Ferrand, Grenoble et Nice.

Le Groupe central de planification urbaine a exercé un double rôle : de définition des principes et des objectifs de développement des grandes villes, de préparation des grandes options d'équipement permettant de parvenir à ces objectifs. En conséquence, il a depuis deux ans fixé les programmes d'équipement des grandes agglomérations pendant la durée du Ve Plan (1965-1970) et doté de moyens d'études permanents les principales régions urbaines.

La publication du schéma directeur de la région parisienne et les exercices de programmation d'équipement qui l'ont précédé et suivi ont permis de prendre conscience de la nécessité de développer des programmes d'études en vue de fixer les grandes lignes du développement urbain d'une agglomération.

Le groupe central de planification urbaine a donc recommandé que soient créés des moyens d'étude nouveaux, à la mesure des problèmes de développement des principales métropoles ou régions urbaines.

Ces moyens d'étude nouveaux intéressent l'aménagement de sept régions urbaines dont les limites ont été fixées par arrêté des Préfets de région et sur avis du groupe central de planification urbaine.

Ces espaces englobant souvent des zones aujourd'hui rurales, mais également des villes voisines de l'agglomération principale, constituent le cadre géographique des schémas directeurs et l'espace concerné pour les équipements de base des régions urbaines. Ils constituent également le cadre des études et particulièrement des prévisions de population et d'activité à l'horizon de 1985 et au début du XXIe siècle. Bien que leur délimitation n'ait pas été faite sur la base de critères bien définis et que leur taille soit variable, ils ont été néanmoins l'objet d'un consensus général. L'organisation d'étude comprend trois éléments :

— une mission d'étude ; un comité de direction ; une commission de coordination.

les trois cellules
des organisations des aires
métropolitaines (O.R.E.A.M.)

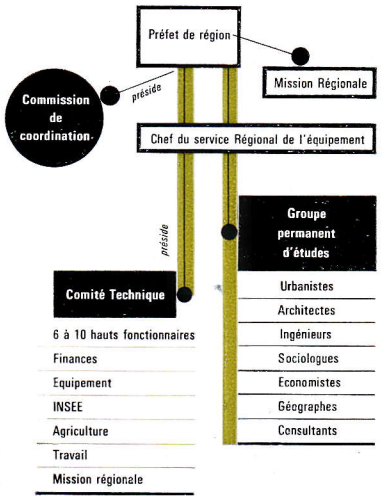

Il faut que le sol soit mis à la disposition de chacun dans des conditions honnêtes.

Franck LLOYD WRIGHT

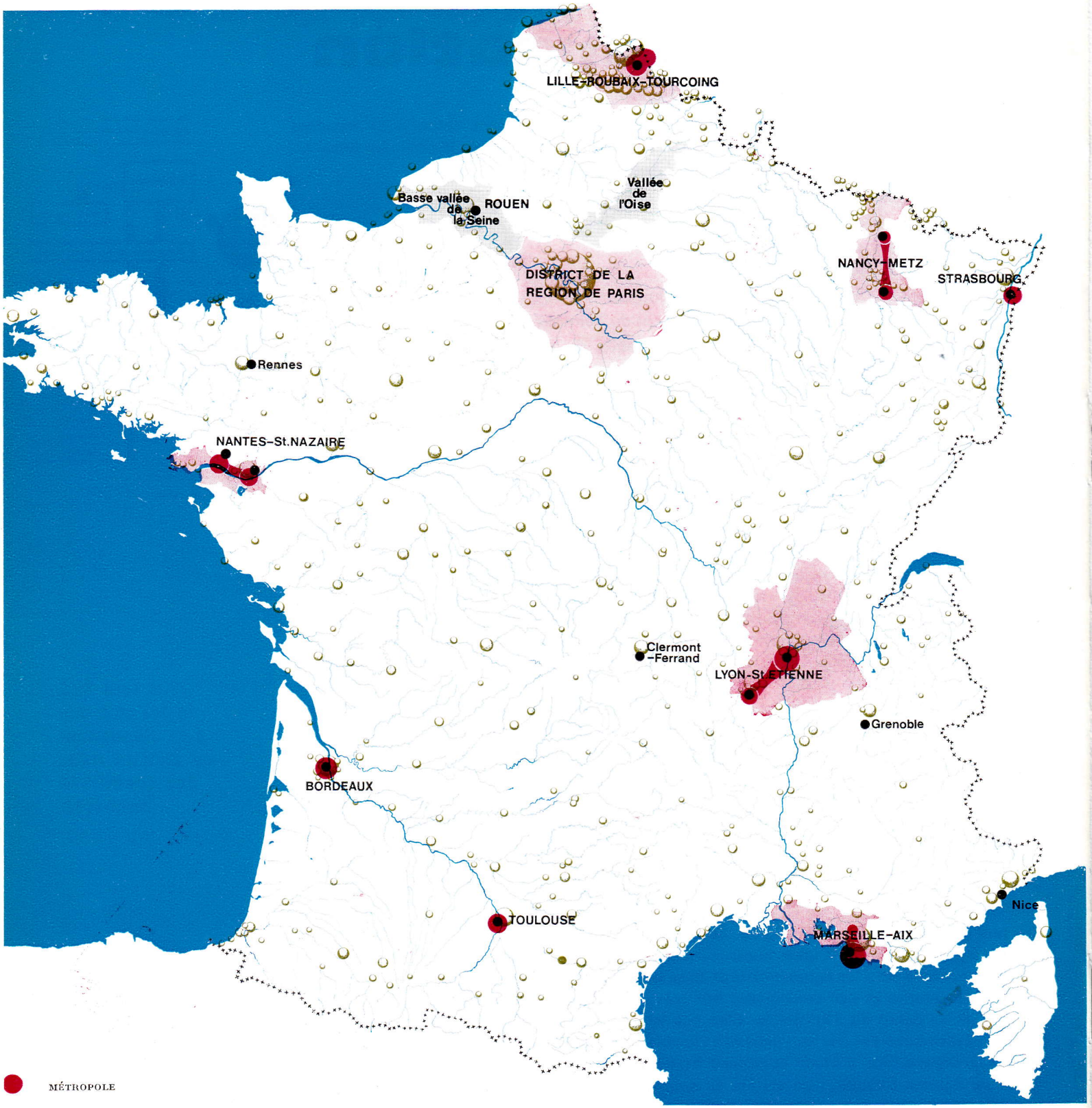

Fond de plan tiré de l'Atlas de France édition C.N.R.S. Paris

La mission d'étude est composée d'une douzaine de techniciens d'étude spécialistes des problèmes urbains : ingénieurs d'infrastructure, urbanistes économistes, sociologues, démographes, géographes, etc. Cette équipe pluri-disciplinaire se compose soit de fonctionnaires mis à la disposition, soit de professionnels liés par contrats individuels à l'Etat. Il s'agit donc d'une petite administration d'étude placée auprès des autorités régionales pour établir un schéma directeur.

Le comité de direction est placé sous l'autorité du préfet de la région et comprend sous la direction du chef de service régional de l'équipement les principaux responsables des services techniques de l'Etat et des villes.
Il se réunit périodiquement pour arrêter et suivre le programme des études nécessaires à l'établissement du schéma directeur, examiner les problèmes particuliers liés à la localisation des grands équipements d'infrastructure et prendre toutes décisions nécessaires pour informer l'opinion publique locale des problèmes des schémas directeurs.

La commission de coordination réunit sous la présidence du préfet de région les personnalités locales les plus directement intéressées par les options du schéma directeur : maires des grandes villes et également des communes rurales voisines, présidents de chambre de commerce ou d'agriculture, CODER, afin d'examiner à différents stades l'état d'avancement des travaux. C'est ainsi que les grandes options économiques et démographiques qui sous-tendent l'établissement du schéma directeur lui sont soumises ainsi que tous les projets visant à mieux adapter les institutions et les procédures à la dynamique de l'urbanisation concertée.

L'attraction exercée sur les humains par la vue des humains est un fait étrangement méconnu par les urbanistes et les architectes.

Jane JACOBS

Cette politique des grandes métropoles aujourd'hui amorcée est loin de disposer de tous les éléments propres à en garantir la réalisation :

1 - tout d'abord, les schémas directeurs qui présentent tout à la fois une image de l'organisation de la région urbaine et l'ordre de priorité selon lequel les grands équipements nécessaires devraient être réalisés n'ont pas à ce jour une valeur légale qui permette d'en faire état pour interdire aux particuliers telle acquisition foncière ou telle construction. Par contre, les responsables de l'administration sont tenus de s'y conformer ;

2 - la réalisation d'une politique des grandes métropoles suppose que les pouvoirs publics disposent de réserves foncières importantes et cela dans un double but - permettre la réalisation de schémas directeurs en ce qui concerne les espaces affectés à des usages précis : zones industrielles, zones nouvelles destinées à constituer le centre des villes nouvelles, espaces réservés à la nature ou à telle infrastructure lourde ; disposer d'une masse de manœuvre en vue du développement urbain à long terme et par là même mieux maîtriser le marché foncier en en contrôlant la conjoncture ;

Les points d'appui de l'urbanisation

3 - il est nécessaire également, pour les principales agglomérations qui composent la région urbaine, de disposer d'un instrument d'étude propre : les grandes villes actuelles constituent autant de points chauds du développement urbain. Elles doivent s'organiser en fonction de la région urbaine et prévoir des schémas de structure précisant la disposition de l'espace intra-urbain.

4 - la région urbaine, mais aussi l'espace des agglomérations principales constituent une marqueterie de communes solidaires sur le plan de la géographie, mais autonomes sur le plan fiscal et réglementaire. Créer une conscience commune de l'agglomération n'est possible qu'à la condition que des régimes fiscaux et des politiques municipales particulières ne compromettent pas le dessein global.